

14, Rue d'Ouessant  
75015 Paris  
Siret : 431 476 001 00034  
Code APE : 7022Z

# ADDENDUM

## Au Rapport RSE

---

2018

## MISE A JOUR

Date	Préparé par	Revu par	Validé par	Modifications	Nomenclature
23/01/2013	Emmanuelle Mélon Responsable KM	Laurent Leprince SG	Jacques SCHRAMM PDG	Refonte du document	ADDEN/RSE/DG/001/V1
25/02/2016	Emmanuelle Mélon Responsable KM	Laurent Leprince SG	Jacques SCHRAMM PDG	Mise à jour 2016	ADDEN/RSE/DG/001/V2
24/02/2017	Emmanuelle Mélon Responsable KM	Laurent Leprince SG	Jacques SCHRAMM PDG	Mise à jour 2017	ADDEN/RSE/DG/001/V3
07/12/2017	Emmanuelle Mélon Responsable KM	Laurent Leprince SG	Jacques SCHRAMM PDG	Mise à jour 2018	ADDEN/RSE/DG/001/V4

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - Respect des Droits de l'Homme</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 - Lutte contre la Corruption</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 - Achats Responsables</b> .....	<b>4</b>

## **ARTICLE 1 - Respect des Droits de l'Homme**

A2 CONSULTING exerce son activité principalement en France. Dans sa sphère d'influence, le cabinet veille au strict respect de la législation en vigueur concernant les droits de l'homme, et veille notamment à ne pas se rendre complice de violations de droits de l'homme dans sa relation avec ses fournisseurs. Pour concrétiser son engagement, A2 CONSULTING suit les recommandations de la norme Achats Responsables NFX 50-135, afin d'être labellisé par l'AFNOR dès 2013. Un des axes de la norme Achats Responsables est le respect des droits de l'homme.

La nomination de Jacques Schramm, Président d'A2 CONSULTING, en tant que Président du comité de normalisation ISO consacré aux Achats Responsables entre 2013 et 2018 ainsi que sa participation à l'élaboration de la norme française, montrent les engagements du cabinet. D'ailleurs, un vote positif de 22 pays, intervenu à l'issue de la consultation close le 31 janvier 2017, rend désormais possible la publication d'ici le 1<sup>er</sup> semestre 2017 de la norme ISO 20400 sur les achats responsables. Elle vise à être appliquée dans les services achats des entreprises et administrations, mais aussi par leurs parties prenantes (agences de notation, fournisseurs). Jacques Schramm, initiateur et président du groupe international qui a réalisé trois ans et demi de travaux, a accordé une interview à AEF mi-janvier 2017, où il revient sur l'apprentissage et l'effort de diplomatie réalisé, ainsi que sur le contenu de la norme. Forte de ce nouveau savoir-faire, la délégation française s'est dite désormais prête à s'atteler aux prochains dossiers : la promotion de l'ISO 20400, et un futur standard européen d'achats dans le secteur des services.

## **ARTICLE 2 - Lutte contre la Corruption**

A2 CONSULTING est engagé contre toute forme de corruption au sein de l'entreprise et dans sa relation avec ses parties prenantes. Cet engagement est respecté à travers l'application des principes développés par la norme Achats Responsables : un des axes de cette norme est la lutte contre la corruption. Par ailleurs, notre Charte des Associés comporte des obligations à respecter en la matière.

## **ARTICLE 3 - Achats Responsables**

En adéquation avec les actions précédemment citées, A2 Consulting s'engage en faveur du développement durable auprès de ses clients et de ses fournisseurs.

La plus grosse famille d'achats est celle des partenaires experts, sous-traitants, et prestataires individuels intervenant en support de notre gestion.

Cet engagement se décline en conséquence vis-à-vis notamment de nos partenaires experts, la plupart du temps sous-traitants à forte valeur ajoutée sur nos missions via une politique d'achat responsable.

A2 Consulting souhaite que ses partenaires experts soient respectueux des trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

En contrepartie, selon le concept général des Relations Mutuellement Bénéfiques, A2 Consulting se doit de donner les moyens à ses partenaires de respecter cette politique au travers des 5 engagements suivants :

### *Visibilité sur l'activité future*

Anticiper l'activité future des prestataires pour que ceux-ci aient la sérénité voulue dans les coûts et investissements liés aux trois piliers du DD

Les prévenir à l'avance, en transparence, en cas de réduction d'activité prévisible.

### *Prix « mieux disant »*

Le prix doit relever d'une approche « mieux disant » et non « moins disant » et permettre au partenaire d'assurer raisonnablement la couverture de ses charges (incluant les coûts DD), et de sa marge pour être économiquement viable, respecter la réglementation sociale, respecter les contraintes environnementales.

### *Délai de paiement rapide*

Cette mesure « phare » de notre politique achat responsable est étendue au profil des TPE et PME, donc la part la plus significative de nos achats.

3

Le délai de paiement par A2 Consulting est limité entre 30 et 45 jours pour ces entreprises. Cette mesure pèse donc significativement sur notre trésorerie, nos clients nous payant en moyenne à 70 jours.

Ceci nous conduit pour les petites entreprises à respecter, a minima, et dès aujourd'hui, les standards recommandés par la directive Européenne et la LME, donc bien mieux que les maximums légaux définis en France, bien mieux que les pratiques constatées des grandes entreprises.

Cette disposition évite toute forme de précarité d'une petite entreprise en raison d'une trésorerie limitée et l'encourage à investir et à devenir un agent économique vertueux, au bénéfice de la collectivité.

### *Équilibre des clauses contractuelles*

Celles-ci sont équilibrées et tiennent compte tout autant des intérêts d'A2 Consulting et du partenaire et s'exonèrent de toute notion de rapport de force et de garantie disproportionnée entre les parties

### *Dynamisme et efficacité de la relation*

Compte-tenu de la taille plus limitée de ses partenaires, A2 Consulting recherchera la simplicité dans ses relations avec ses partenaires en allégeant autant qu'il est possible ses procédures et les formalités à remplir de part et d'autre et en recourant autant que nécessaire aux Nouvelles Technologies de l'Information (NTIC).

A2 Consulting veillera à garantir une forte accessibilité des partenaires experts à ces dispositifs. A2 Consulting s'attachera pour finir à préserver le dialogue et la connaissance mutuelle avec les partenaires experts référencés et aussi avec ceux qui ne le sont pas.

Cette politique est conforme aux évolutions actuelles de la normalisation française et internationale, bien que peu d'entreprises appliquent à ce jour encore les exigences qui viennent d'être indiquées. A2 Consulting, du fait de son engagement particulier sur le thème de l'achat responsable, vise donc une exemplarité forte, prérequis indispensable pour promouvoir des règles identiques auprès de ses clients et des instances de normalisation en place.